



LA PROTECTION FONCTIONNELLE

Par la loi 83-634 du 13 juillet 1983 ont été définis les droits et obligations des fonctionnaires en général quelle que soit la Fonction Publique d'appartenance (FPE-FPH-FPT et parisienne)



À ce titre, il a été prévu un article 11 relatif à la "protection fonctionnelle"

qui est un dispositif mis à disposition des fonctionnaires mais aussi de tout agent *(y compris donc les non-titulaires relevant aussi bien d'un statut de droit public ou privé)* et pour leur permettre d'être protégés contre les violences, injures, diffamation, outrages ou voies de fait susceptibles de survenir à leur encontre dans l'exercice de leurs missions mais aussi lorsque leur responsabilité est engagée du fait d'une faute commise *(non personnelle détachable du service)* dans l'exercice de leurs fonctions.



C'est un droit statutaire, une contrepartie des obligations qui pèsent sur l'agent du service public dans le cas de son activité professionnelle.

Ainsi donc, quand vous êtes victime de violences, de menaces, de diffamation, ou outrages mais aussi d'un mal-être au travail, harcèlement* en lien avec vos fonctions et du fait de tiers (personnes étrangères à votre administration mais aussi collègues y compris hiérarchiques), vous pouvez demander à bénéficier de cette protection qui vous permettra de **faire valoir** ou tout simplement **faire respecter vos droits**.

Pour ce faire, il suffit que vous adressiez à votre employeur, une lettre recommandée avec accusé de réception suivant la trame avancée ci-après, qu'il conviendra d'adapter en fonction des circonstances, en particulier du contexte local.

* *attention : dans ce cas, il faut que les faits soient doublement caractérisés par leur répétition sur une période avérée.*

Il importe également et dans votre intérêt, de saisir immédiatement vos représentants siégeant au CHSCT ainsi que les responsables du syndicat de votre collectivité ou à défaut du Groupement Départemental pour disposer de l'accompagnement nécessaire dans vos démarches.

Trame du projet de lettre



Coordonnées du destinataire

Monsieur le Maire ou Monsieur le Président

Adresse

Objet : demande de protection fonctionnelle au titre de l'article 11 de la loi 83 – 634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Monsieur le maire (ou Monsieur le président),

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance les faits suivants :

--- Énumération succinct des faits mettant en évidence ce qui motive votre demande de protection---

Je suis victime :

--- Essayer de préciser la nature de ce dont vous êtes victime par référence ce qui a été mentionné ci-avant à savoir menaces, violences, diffamation, injure, mal-être au travail/harcèlement... Mise en cause civile ou pénale pour des faits relevant du fonctionnement du service auquel vous appartenez---

Aussi ai-je l'honneur de solliciter le bénéfice de l'article 11 de la loi 83 – 634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires.

Dans cette attente, et me tenant à votre disposition pour tout renseignement complémentaire voire entretien, je vous prie de croire Monsieur le maire (ou Monsieur le président), à l'expression de ma considération respectueuse.

signature